



Date de début du Slime	Date de fin du Slime	Durée de l'action (en mois)
01/01/2021	31/12/2021	12
Budget prévisionnel de la collectivité pour le Slime	Budget réel de la collectivité pour le Slime	
126 702,00 €	101 548,00 €	
Nombre prévu de ménages recevant une visite	Nombre réel de ménages ayant reçu une visite	Nombre de ménages sur le territoire d'action
220	76	109 050
Objectif de visite prévu (%)	Objectif de visite réalisé (%)	
2,017	0,697	

Pour quelles raisons la collectivité souhaite-t-elle renouveler son dispositif ?

La lutte contre la précarité énergétique est un axe majeur de la politique départementale de l'habitat, en lien avec les travailleurs sociaux, pour qui l'action du SLIME est un atout fort. Ainsi, le Département du Bas-Rhin a professionnalisé le dispositif avec 3 postes pérennes, en janvier 2019, et en maintenant les VSC en renfort (intérêt du volet civique - formation- insertion - animation). La Collectivité européenne d'Alsace souhaite proposer à l'ensemble des ménages de son territoire, le même dispositif et l'étendre dans le Haut-Rhin. Toutefois, l'étude de convergence des politiques publiques et la concertation pour la mise en œuvre de dispositifs convergés nécessite du temps. La CeA souhaite ne pas interrompre le dispositif en l'attente des conclusions sur le déploiement d'un SLIME à l'ensemble de son territoire, en concertation avec les collectivités (tel que Eurométropole de Strasbourg).

Éléments qualitatifs sur le repérage

Quelles ont été vos difficultés ? Comment ont-elles été surmontées ? Qu'est-ce qui change depuis le dernier Slime ? Qu'est-ce qui perdure ? Vous pouvez également partager des réussites sur la mise en œuvre du Slime.

Depuis 2019, et la montée en puissance pérenne du dispositif, le repérage a été progressivement renforcé, avec des réunions d'informations : CAF, CODELICO, associations, ..multi partenaires en territoire, ... cela aboutit à une centaine de contact par an, même s'ils ne se transforment pas tous en visite (d'autant plus financables). Depuis 2020, la pandémie liée au coronavirus a fortement impacté l'activité, et ne permet pas d'avoir un retour sur la montée en puissance du dispositif. Le règlement intérieur du FSL départemental modifié et mis en œuvre, à titre expérimental à compter d'octobre 2019, aurait dû permettre d'atteindre davantage de ménages en difficultés, pour qui les critères du dispositif ne leur en permettaient pas l'accès (plafond de ressources, seuils d'impayés). => Un nouveau RI FSL doit entrer en vigueur au 1er janvier 2023, et un nb de ménages bénéficiaires potentiellement plus élevé. En 2021, suite à l'émergence de la CeA, le dispositif SLIME est réétudié à l'échelle alsacienne, comme pour d'autres dispositifs (PIG, FSL, ...). A noter que le repérage du mal logement est un axe retenu par la CeA dans le cadre de la stratégie Habitat, avec tout le travail en réseau avec les partenaires, institutionnels, associations, collectivités, ... Ce travail de coopération entre acteurs sera renforcé par le déploiement du SARE porté par la Région Grand Est et les gucigets France Renov, ainsi que le déploiement des Maisons de l'Habitat porté par la CeA. A noter également, le travail conduit par l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg) sur la double précarité (mobilité et logement) dans le Département du bas-Rhin, ainsi qu'un travail porté par la Direction des Solidarités relatif à l'impact de la crise énergétique et des actions à mettre en œuvre, en complément des actions de l'Etat.

Éléments qualitatifs sur la réalisation des visites à domicile

Quelles ont été vos difficultés ? Comment ont-elles été surmontées ? Qu'est-ce qui change depuis le dernier Slime ? Qu'est-ce qui perdure ? Vous pouvez également partager des réussites sur la mise en œuvre du Slime.

a) la pandémie de la COVID 19, depuis début 2020, qui a engendré le confinement et la mise en œuvre de règles sanitaires a bouleversé le fonctionnement.
b) Difficultés RH, avec le départ d'un chargé de visite en septembre 2021 et congés maladie: pas de remplacement ni de recrutement en l'attente de validation sur l'avenir du SLIME et ses modalités de mise en œuvre à l'échelle alsacienne à compter de 2022/2023
c) parallèlement, difficultés pour l'animation de réseau compte tenu de l'absence de visibilité sur l'évolution du dispositif et des moyens disponibles
d) délais d'analyse et arbitrage administratif et politique des scénarii d'évolution du dispositif à l'échelle alsacienne

Éléments qualitatifs sur l'orientation et l'accompagnement renforcé

Quelles ont été vos difficultés ? Comment ont-elles été surmontées ? Qu'est-ce qui change depuis le dernier Slime ? Qu'est-ce qui perdure ? Vous pouvez également partager des réussites sur la mise en œuvre du Slime.

Le lien a été renforcé avec le DDELIND, les référents de territoire concernant les dossiers de propriétaires communaux, avec les bailleurs sociaux. La mise en œuvre du chèque énergie nécessite des piqures de rappel. Un travail continu sur les orientations est mené avec les chargés de visite, notamment vers les opérateurs PIG /OPAH, les bailleurs sociaux, le DDELIND; l'ADIL, ...pour lesquels en interne des moyens humains sont dédiés ou relais. Le lien avec le FSL est renforcé pour identifier, proposer et expérimenter des dispositifs, dans le cadre de l'évolution du SLIME, à l'échelle de la CeA. Un travail d'accompagnement des ménages menacés de réduction/ coupure sera initié avec un fournisseur d'énergie.

Autres éléments sur la mise en œuvre du Slime

Le Slime a-t-il permis de déclencher d'autres actions ? A-t-il contribué à identifier, voire à répondre (par des actions/dispositifs complémentaires) à d'autres besoins pour lutter contre la précarité énergétique ?

Le SLIME a permis d'identifier des pistes de travail comme la médiation propriétaire/locataire et la recherche de solutions alternatives au recours au déménagement quand le bailleur ne veut pas faire de travaux. Des réflexions vont être menées en lien avec le DDELIND, le FSL, ..mais aussi des associations comme les compagnons bâtisseurs, ..pour identifier de nouvelles orientations. L'expérimentation d'un fonds social d'action travaux et petits équipements (FSATME) pourrait rendre plus impactant le dispositif SLIME. L'Autoréhabilitation accompagnée comme le permis de louer, expérimenté dans le Haut-Rhin sont aussi des pistes....La stratégie Habitat de la CeA sera réactualisée pour 2023 avec des ateliers de travail réalisés en 2022 qui permettront une réflexion globale, tenant compte de l'autant plus du contexte énergétique actuellement complexe.